

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00133 Numéro SIREN : 818 226 797 Nom ou dénomination : A.I.B.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 4954

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise SAS A. I. B
Adresse de l'entreprise 9 Rue Anable Lozai 76140 LE PETIT QUEVILLY
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 81822679700012 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 03 2020		N-1 31 03 2019	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 668	AS	1 568	2 100	1 773
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 105	AU	5 616	34 489	37 971
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	5 552	BI		5 552	5 552
	TOTAL (II)	BJ	49 325	BK	7 184	42 140	45 296
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	3 541	BM		3 541
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	519 255	BY	21 311	497 943	316 413
Autres créances (3)		BZ	69 175	CA		69 175	18 561
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE			
CREANCES	Disponibilités	CF	278 718	CG		278 718	196 906
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 960	CI		17 960	12 200
	TOTAL (III)	CJ	888 648	CK	21 311	867 336	547 228
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	937 972	IA	28 496	909 477	592 524
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	5 552	(3) Part à plus d'un an	CR
	Clause de réserve de propriété *		Immobiliations	Stocks		Créances	

POUR COPIE
CONFORME

DocuSigned by:

SIMONNEAU F

2093C027092642G...

592 524

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A. I. BNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	306 481	198 889	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	183 497	107 592	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	511 977	328 481	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	80	81	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		35	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	172 455	158 656	
	Dettes fiscales et sociales	DY	224 103	87 438	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	861	17 834	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	397 499	264 043		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	909 477	592 524		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	397 499	264 043	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.T.B.

Néant ☐ *

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A VALIDÉ PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracom munautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	1 714 619	FH		FI	1 255 060
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 714 619	FK		FL	1 255 060
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	167
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	10 192
	Autres produits (1) (11)					FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 724 982
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	639 994
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(392)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	416 769
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 124
	Salaires et traitements*					FY	276 032
	Charges sociales (10)					FZ	124 688
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	4 719
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	8 650
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	33
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 476 618
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	248 365
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	80
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	80
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	80
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	248 445
							141 628

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	50	230
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 738
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50	1 968
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 249
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35	3 249
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15	(1 281)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	64 963	32 755
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 725 112	1 267 780
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 541 616	1 160 188
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	183 497	107 592
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	HY	IG	
	(3) Dont {	HP	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(9) Dont transferts de charges	A1	10 192	8 145	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6				
				obligatoires A9
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
Dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
amendes		35		
remboursement fournisseur			50	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053.

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.B

Néant

*

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

Augmentations

Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

CZ

D8

D9

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

KD

KE

KF

CORP.

Terrains

KG

KH

KI

CORP.

Constructions

Sur sol propre

Dont Composants

L9

KJ

KK

KL

CORP.

Constructions

Sur sol d'autrui

Dont Composants

M1

KM

KN

KO

CORP.

Installations générales, agencements et aménagements des constructions *

Dont Composants

M2

KP

KQ

KR

CORP.

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Dont Composants

M3

KS

KT

KU

911

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements aménagements divers *

KV

38 785

KW

KX

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Matériel de transport *

KY

667

KZ

LA

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Matériel de bureau et mobilier informatique

LB

LC

LD

653

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Emballages récupérables et divers *

LE

LF

LG

CORP.

Immobilisations corporelles en cours

LII

LI

IJ

CORP.

Avances et acomptes

LK

LL

LM

CORP.

TOTAL III

LN

42 209

LO

LP

1 563

FIN.

Participations évaluées par mise en équivalence

8G

8M

8T

FIN.

Autres participations

8U

8V

8W

FIN.

Autres titres immobilisés

1P

1R

1S

FIN.

Prêts et autres immobilisations financières

1T

5 552

1U

1V

FIN.

TOTAL IV

LQ

5 552

LR

LS

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

OG

47 761

OH

OJ

1 563

CADRE B

IMMOBILISATIONS

par virement de poste à poste

Diminutions

par écarts à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

IN

CO

DO

D7

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

IO

LV

LW

1X

CORP.

Terrains

IP

LX

LY

LZ

CORP.

Constructions

Sur sol propre

IQ

MA

MB

MC

CORP.

Constructions

Sur sol d'autrui

IR

MD

ME

MF

CORP.

Constructions

Inst. gales, agencs et am. des constructions

IS

MG

MH

MI

CORP.

Installations techniques, matériel et outillage industriels

IT

MJ

MK

3 668

ML

3 668

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Inst. gales, agencs, aménagements divers

IU

MM

MN

38 785

MO

38 785

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Matériel de transport

IV

MP

MQ

667

MR

667

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Matériel de bureau et mobilier informatique

IW

MS

MT

653

MU

653

CORP.

Autres immobilisations corporelles

Emballages récupérables et divers *

IX

MV

MW

MX

CORP.

Immobilisations corporelles en cours

MY

MZ

NA

NB

CORP.

Avances et acomptes

NC

ND

NE

NF

CORP.

TOTAL III

IY

NG

NH

43 773

NI

43 773

FIN.

Participations évaluées par mise en équivalence

IZ

OU

M7

OW

FIN.

Autres participations

1O

OX

OY

OZ

FIN.

Autres titres immobilisés

1I

2B

2C

2D

FIN.

Prêts et autres immobilisations financières

12

2E

2F

5 552

2G

5 552

FIN.

TOTAL IV

I3

NJ

NK

5 552

2H

5 552

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

I4

OK

OL

OM

49 325

EAUTILLAGE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(à ne pas reporter le montant des colonnes*)

5 552

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 070213 en Euros.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS A.I.B

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développementTOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporellesTOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	984	QA	584	QB		QC	1 568
Autres immobilisations corporelles		QD	1 147	QE	3 881	QF		QG	5 028
	Matériel de transport	QH	334	QI	134	QJ		QK	468
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	120	QN		QO	120
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 465	QV	4 719	QW		QX	7 184
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	2 465	OP	4 719	OQ		OR	7 184

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissementTOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immoh. incorporellesTOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4	
	Inst. génér. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. génér. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de autres de participationsTOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	12 661	6U	8 650
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	12 661	TY	8 650
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 661	UB	8 650
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 650	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT	5 552	UV	5 552	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	21 483		21 483	
	Autres créances clients	UX	497 772		497 772	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autocritiquement constatée *)	UO				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	998		998	
	Etat et autres	VM				
	collectivités	VB	63 018		63 018	
	publiques	VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 158		5 158	
	Charges constatées d'avance	VS	17 960		17 960	
TOTALS		VT	611 941	VU	611 941	VV
RENOUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	80	80					
		à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	172 455	172 455					
Personnel et comptes rattachés				8C	22 419	22 419					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	31 816	31 816					
Etat et		Impôts sur les bénéfices		8E	32 207	32 207					
autres		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	134 454	134 454					
collectivités publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 206	3 206					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	861	861					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	397 499	VZ	397 499				
RENOUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 909 476.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 714 619.29 Euros et dégageant un bénéfice de 183 496.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 661	8 650			21 311
TOTAL	12 661	8 650			21 311
TOTAL GENERAL	12 661	8 650			21 311
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 650			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 552	5 552	
Clients douteux ou litigieux	21 483	21 483	
Autres créances clients	497 772	497 772	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	998	998	
Taxe sur la valeur ajoutée	63 018	63 018	
Débiteurs divers	5 158	5 158	
Charges constatées d'avance	17 960	17 960	
TOTAL	611 941	611 941	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	80	80		
Fournisseurs et comptes rattachés	172 455	172 455		
Personnel et comptes rattachés	22 419	22 419		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 816	31 816		
Impôts sur les bénéfices	32 207	32 207		
Taxe sur la valeur ajoutée	134 454	134 454		
Autres impôts taxes et assimilés	3 206	3 206		
Autres dettes	861	861		
TOTAL	397 499	397 499		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Non Concerné
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	Non Concerné
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	Non Concerné

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 447
Total	4 447

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 917
Dettes fiscales et sociales	32 719
Autres dettes	861
Total	36 578

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Frs fact.non parvenues	
- fact electricite 20.06 au 31.0	973
- dm location 9.03 au 17.03	200
- taxe fonciere 1er tr 2020	852
- hono appro comptes	840
- frais greffe appro comptes	52
Salaires complt. à payer	
- prov prime de bilan 2019-2020	22 000
Charges sociales à Payer	
- chges soc /primes bilan 2020	7 920
Etat diverses ch.à payer	
- PROV CFE 1ETR 2020	360
- PROV CVAE 1ETR2020	64
- PROV CFE 2019	1 440
- PROV CVAE 2019	257
- prov tvs 1er trim 2020	280
- taxe apprent. 1er trim 2020	398
Diverses charges à payer	
- cot btp 1er tr2020	114
- cot 1er trim 2020	382
- regul 2019	366
Banque cap	
- CAP FRAIS BQ 03/120	80
Total	36 578

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 960
Total	17 960

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constat.d'avance			
- fact houzz 1.4 au 29.04	144		
- SMA ASSURANCES VEHICULES	3 787		
- SMABTP GC - MLP	13 050		
- OVH.COM	5		
- GEXCO SAS QuadraWeb	217		
- NBIS Loc ordi portabl 01-03/20	156		
- NBIS Location copieur 01-03/20	246		
- RENAULT DIAC (VU) EW-677-ZB	313		
- ORANGE	39		
- FREE 09/03/20 - 08/04/2020	3		
Total	17 960		

« A.I.B. »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 JUILLET 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **183 496,56 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	183 496,56 Euros
➤ A la Réserve Légale, la somme de	8 000,00 Euros
Dans la limite de 10 % du capital social, venant d'être augmenté à la somme de 100 000 Euros	
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	80 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	95 496,56 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 80 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements

sociaux ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices clos.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **183 496,56 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	183 496,56 Euros
➤ A la Réserve Légale, la somme de	8 000,00 Euros
Dans la limite de 10 % du capital social, venant d'être augmenté à la somme de 100 000 Euros	
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	80 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	95 496,56 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 80 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices clos.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
SIMONNEAU Frédéric
2093C027092642C...